



Juin 2018

Cher(e) collègue

Beaucoup d'entre nous partent à la retraite avec soulagement vu la dégradation des conditions de vie et de travail, avec nostalgie aussi, car être enseignant pendant des dizaines et des dizaines d'années ne s'efface pas.

Partir à la retraite, c'est d'abord éprouver un grand sentiment de liberté : enfin la possibilité de réaliser des projets qui dorment au fond des mémoires ; c'est aussi quitter un monde professionnel familier avec ses engagements multiples dont le SNES faisait partie.

Le SNES n'a pas pour autant disparu de votre horizon : le SNES peut être pour vous le lieu d'une participation tout aussi active à la vie sociale et publique de notre pays par le biais des outils de réflexion et d'action que sont les sections départementales de retraités du SNES, de la FSU, et de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) à laquelle le SNES est affilié aux côtés d'autres syndicats de la Fonction Publique.

De toute façon, **quitter le devant du tableau ce n'est pas se mettre en marge. Les politiques d'austérité provoquent des ravages** (juste un exemple : l'augmentation de 1,7 point de la CSG pour les pensions de plus de 1181 euros sans contrepartie - coût 34 euros par mois pour une pension de 2000 euros - ont encore aggravé la situation).

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est réduite à son premier volet (le maintien à domicile et la réforme de l'APA) et sa mise en oeuvre confirme toutes ses insuffisances. Si le volet EHPAD n'est pas dans la loi, les mobilisations des personnels ont contraint le gouvernement à reprendre le dossier. La question du reste à charge pose la question du financement de la perte d'autonomie. C'est un enjeu majeur d'actualité. Avec le groupe des neuf, la FSU défend le principe d'un financement à 100% de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.

**L'engagement syndical des retraités est aussi intergénérationnel.** Les projets du gouvernement Macron sont particulièrement nocifs : pour les retraites, régime par points ou en comptes notionnels qui met en cause le code des pensions et la Fonction publique, attaque contre l'Ecole, suppressions d'emplois dans la Fonction publique... La destruction du droit du travail est une attaque contre tous les salariés et contre les jeunes. Les politiques autoritaires contre les libertés fondamentales (assignations à domiciles non justifiées, menaces contre le droit à manifester...), la loi scandaleuse sur l'immigration, les coups portés à la démocratie par le recours au 49-3 notamment, le maintien de l'état d'urgence nous concernent aussi en tant que citoyens qui défendons des valeurs.

Pour défendre les revendications spécifiques aux retraités, pour défendre les revendications intergénérationnelles, il faut se retrouver, se rassembler. Pour imposer d'autres choix économiques, politiques et sociaux ; une mobilisation massive, retraités et actifs, est indispensable.

**Tourner la page d'une carrière professionnelle ne conduit pas à renoncer à l'engagement syndical, c'est pourquoi vous avez votre place dans votre section syndicale SNES de retraités.** Vous pourrez défendre vos droits de retraité.e.s, participer aux actions unitaires intersyndicales initiées par le groupe des neuf( retraité.e.s de la CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR, UNRPA) pour ne laisser personne décider à votre place et lutter avec les actifs.

Vous recevrez les publications du SNES et de la FSU et, en tant que retraités, l'US-Retraité.s, le supplément « Retraités » « Pour » et la revue de la FGR-FP.

**La convivialité, la solidarité et la bonne humeur sont des vertus collectives qui vont de pair avec l'activité syndicale et les retraités se font fort de le rappeler lorsqu'ils se retrouvent.**

Lors de son dernier congrès, le SNES a acté la continuité du lien actifs-retraités ; nous vous invitons à faire vivre ce lien avec nous.

---

**Dans notre académie, des réunions de rentrée sont organisées dans les trois départements :**

**01 – AIN : mercredi 5 septembre à 9 h  
au local du SNES – 18 rue J Migonney – Bourg en Bresse**

**42 – LOIRE : lundi 17 septembre à 10 h  
à la Bourse du Travail – Saint Etienne**

**69 – RHONE : jeudi 20 septembre à 18 h  
Au local du SNES – 16 rue d'Aguesseau – 69007 Lyon**

---